



Sciences Po Lyon - M2 Analyse des Politiques Publiques

**Enquête sur l'installation d'éco-lieux, l'insertion dans la vie
locale, les relations aux autorités locales**

Mars 2021

Élisa Aubin, Lou-Ann Aubin, Lorène Eigne, Rémi Fontaine, Olivier Elleaume,
Loick Legreneur, Anne-Sophie Rasolomanana, Clément Thébault

Coordination : Guillaume Faburel (Université Lyon 2)

Pour la Coopérative Oasis



Sommaire

<i>Problématique de recherche et protocole de l'enquête</i>	3
1. Dispositions et motivations des enquêtés : désir de débrancher et quête d'alternative (écologique)	6
1.1 <i>Situation géographique des huit éco-lieux</i>	6
1.2 <i>Profils sociaux, motivations d'installation et valeurs portées par les habitants</i>	7
2. Installation de l'éco-lieu dans la localité : bienveillance des élus et indifférence voire méfiance des populations locales	10
2.1 <i>Une bienveillance des élus, voire une aide technique apportée, conditionnée aux rencontres préalables et aux échanges durant les premiers mois d'installation</i>	10
2.2 <i>De l'indifférence à la réticence des sociétés locales : le poids des préjugés, le choc des cultures</i>	11
2.3 <i>Des effets d'entraînement souvent attendus dans les dynamiques locales</i>	12
3. Les changements locaux insufflés par les éco-lieux : des projets intégrés dans les dynamiques locales	14
3.1 <i>Du point de vue des habitants des éco-lieux : s'insérer dans des réseaux existant, inscrire les dynamiques dans la durée</i>	14
3.2 <i>Du point de vue des élus : un élan apprécié mais des moyens de soutien limités</i>	15
4. Relations entre éco-lieu, élus, habitants. : des visions différentes du monde ?	18
4.1 <i>De l'indifférence et « observation circonspecte » entre groupes d'habitants</i>	18
4.2 <i>De la cordialité (majoritaire) au conflit ouvert (minoritaire) avec les élus</i>	19
4.3 <i>Entre visions du monde et conflits de valeurs sur les formes de vie</i>	20
4.3 <i>Les élus comme intermédiaires pour garantir des projets durables ?</i>	21
Conclusion : des élus comme acteurs en devenir de l'écologie par les éco-lieux ?	23
<i>Annexe 1 : Fiches portrait des terrains d'enquête</i>	27
<i>Annexe 2 : Grille d'entretien à destination des habitants des éco-lieux</i>	40
<i>Annexe 3 : Grille d'entretien à destination des élus des éco-lieux</i>	43

Problématique de recherche et protocole de l'enquête

La coopérative Oasis est un réseau d'éco-lieux, entendus comme des lieux d'habitation et d'activités partageant des valeurs communes : la sobriété, l'autonomie, la mutualisation, la gouvernance respectueuse et l'ouverture sur l'extérieur. Regroupant plus de 1000 éco-lieux sur le territoire français aux profils et caractéristiques très divers (territoires d'implantation, objectifs du lieu, tailles de peuplement, profils des habitants, activités présentes...), la coopérative a lancé une démarche d'enquête, financée par l'ADEME, afin de faire un premier bilan de la vie de ces éco-lieux, évaluer leur impact et identifier les réussites et difficultés rencontrées.

Le travail ici réalisé est dédié aux relations que ces lieux entretiennent avec leurs territoires d'implantation, au premier chef les élus, mais également les habitants plus anciennement installés :

De nombreuses oasis installées ou en création rencontrent des difficultés à coopérer avec les élus municipaux. Pourtant, ces éco-lieux affichent a priori envie de s'ancrer dans les territoires et d'avoir sur eux des effets bénéfiques. Comment expliquer ce paradoxe ? En s'appuyant sur l'analyse d'une douzaine de cas issus de contextes géographiques, démographiques et politiques différents, cette enquête permettra de mettre en lumière quelques lignes de force de cette relation entre collectifs et élus.

Quelles sont les motivations d'arrivée et d'installation de ces collectifs sur ces territoires et quelle attitude adoptent-ils avec les élus ?

Comment les collectifs sont-ils perçus et accueillis sur les territoires par les élus et municipalités ?

Dans quelle logique et sur quelle base les liens se tissent-ils ou en raison de quels comportements et de quelles attitudes les relations évoluent-elles ?

Comment ces projets sont-ils accueillis par les habitants plus anciennement installés dans la commune d'implantation de l'éco-lieu ?

Pour les élus d'une part, pour les collectifs de l'autre, quels sont les effets positifs ou négatifs que ces lieux ont sur les territoires ?

Le questionnement autour des relations élus/éco-lieux est fondamental pour la coopérative, l'installation d'un éco-lieu dans une commune étant fortement déterminée par l'accueil de la municipalité, tout comme son bon fonctionnement par les relations avec les édiles locaux. L'objectif ici est donc de qualifier ces relations, de tenter d'identifier des tendances en la matière, de voir si certains types de territoires et orientations politiques sont plus ouverts aux éco-lieux que d'autres, et si, depuis les habitants de ces lieux, un certain type de démarche de projet et/ou d'installation est plus propice à une relation apaisée avec la mairie, etc.

Le protocole d'enquête ici présenté a été construit sur demande de la coopérative Oasis, par des étudiant.es de Sciences Po Lyon et de l'université Lumière Lyon 2, encadré.es par M. Guillaume Faburel (Pr, Université Lyon 2 et Sciences Po Lyon). Huit éco-lieux ont été étudiés, présentés en détail dans l'Annexe 1, par les étudiant.es suivant.es :

- Château Pergaud (26)/Elisa Aubin et Clément Thébault
- Écohameau du Plessis (28)/Lou-Ann Aubin et Lorène Eigne
- Ecoravie (26)/Olivier Elleaume et Loïck Legreneur
- Ferme légère (64)/Élisa Aubin et Clément Thébault
- La Bénisson-Dieu (42)/Rémi Fontaine et Anne-Sophie Rasolomanana
- La Servantie (24)/Héloïse Posnic et Loïck Legreneur
- MasCobado (34)/Rémi Fontaine et Anne-Sophie Rasolomanana
- Rêve d'Evre (49)/Lou-Ann Aubin et Lorène Eigne

Le choix de ces éco-lieux, limité au regard du nombre en France à ce jour, est toutefois représentatif de la diversité des lieux de la coopérative, en termes de profil d'habitants, de bord politique et taille de la commune d'implantation, et de types de tissus (de l'urbain dense et surtout une diversité d'espaces ruraux).

L'enquête repose sur la méthode d'entretiens semi-directifs, séparant les deux publics (habitants des éco-lieux, élus), à partir de quatre grands axes communs d'approfondissement décomposés en quatre rubriques et 29 questions pour moitié ouvertes. Chacun des quatre grands objectifs d'enquête structure le plan de ce rapport et les Annexes 2 et 3 présentent les grilles d'entretiens.

L'objectif était de mener 2 entretiens pour chaque éco-lieu, auprès d'un ou plusieurs élus locaux et un habitant de l'éco-lieu. Au final, nous avons pu réaliser 8 entretiens habitants et 5 élus. Chaque entretien a duré une quarantaine de minutes au moins. Ils ont été menés en binôme, la répartition des rôles durant l'entretien revenant aux préférences de chaque groupe d'enquête (poser les questions, prendre des notes, relancer, rédiger un carnet d'ambiance...).

Ils ont été conduits par téléphone ou visioconférence, d'un côté du fait de la situation sanitaire, de l'autre du fait même de l'éloignement géographique des éco-lieux par rapport à notre lieu d'étude. Ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits partiellement pour analyse. Une analyse transversale a été menée collectivement par les étudiant.es impliqués.es dans cette enquête, sous la coordination de Guillaume Faburel.

La prise de contact a commencé au début du mois de décembre 2020, les contacts des habitants des éco-lieux, et pour certains, des élus locaux ont été fournis par la coopérative Oasis. Les entretiens ont été menés avant les vacances de Noël, pour une retranscription et une analyse entre la fin du mois de décembre et le milieu de février, puis envoyé en mars à la Coopérative Oasis après validation par Guillaume Faburel.

1. Dispositions et motivations des enquêté.es : désir de débrancher et quête d’alternative (écologique)

Ce premier axe de questions avait pour objectif de collecter des informations sur les dispositions sociales des personnes interrogé.es, et visait à appréhender une première perception des motivations vis-à-vis des enjeux dans la commune d’installation

1.1 Situation géographique des huit éco-lieux

Les huit projets que nous avons traités sont récents. Ils ont émergé entre 2013 et 2019. Ils sont donc à des stades d’avancement différents. Leur point commun est toutefois d’être tous en cours d’achèvement. Sur les huit éco-lieux analysés, nous avons pu réaliser cinq entretiens auprès d’élus, tous.tes exerçant un mandat de maires. Ceux des communes de Méracq, Montpellier et Alex n’ont pas souhaité donner suite à nos multiples demandes d’entretiens. Concernant les habitant.es,, nous avons réalisé huit entretiens, un dans chaque éco-lieu.

Tableau 1 : Situations et populations des éco-lieux

Nom de l'éco-lieu	Nom de la commune	Département	Nombre d'habitants de la commune
Rêve d'Èvre	Beaupréau-en-Mauges	Maine-et-Loire	24 000
Écoravie	Dieulefit	Drôme	3 200
Écohameau du Plessis	Pontgouin	Eure-et-Loire	1 100
La Bénisson-Dieu	La Bénisson-Dieu	Loire	400
La Servantie	Beauregard-et-Bassac	Dordogne	270
MasCobado	Montpellier	Hérault	300 000
Château Pergaud	Alex	Drôme	2 500
Ferme Légère	Méracq	Pyrénées-Atlantiques	224

Sur la base des catégories fixées par l'INSEE, nous pouvons dégager la typologie suivante

- Pontgouin, La Bénisson-Dieu, Beauregard-et-Bassac et Méricq sont des villages ¹;
- Alex et Dieulefit sont des bourgs ²;
- Beaupréau-en-Mauges est une ville moyenne ³;
- Montpellier est une métropole ⁴.

Montpellier constitue une exception dans notre échantillon par son peuplement et sa forte densité de peuplement. Les sept autres peuvent correspondre à ce que Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges définissent comme la ruralité, c'est-à-dire « *l'ensemble des représentations collectives associées à la vie dans les espaces ruraux* »⁵. Ces dernières se caractérisent par une forte prédominance du secteur primaire et secondaire, au premier chef de l'agriculture. Cette prédominance de l'agriculture s'observe lors des entretiens avec les maires de ces communes, puisque sur un échantillon de huit élus, trois sont agriculteurs, encore en exercice ou non.

Malgré tout, il est compliqué d'opérer une comparaison des propriétés sociales des élus sur cette seule base, et ce d'autant plus que, lorsque l'on observe les appartenances partisans, ceux-ci sont le plus souvent arrivés à la mairie sur des listes principalement sans étiquette. Dans ce registre, il y a donc peu de maires étiquetés « écologistes » hormis ceux de Beaupréau-en-Mauges et de Pontgouin. Toutefois, s'ils ne sont pas directement étiquetés, ils ne délaissent pas cette problématique. Nous y reviendrons.

1.2 Profils sociaux, motivations d'installation et valeurs portées par les habitants

Les éco-lieux étudiés sont quant à eux principalement habités actuellement par des personnes de plus 50 ans, ou par quelques quarantennaires (pour certains lieux seulement), souvent en

¹ INSEE – Village : moins de 2000 habitants

² INSEE – Bourg : entre 2000 et 5000 habitants

³ INSEE – Ville moyenne : entre 20 000 et 50 000 habitants

⁴ INSEE – Métropole : Au-delà de 200 000 habitants

⁵ Bouron Jean-Benoît et Georges Pierre-Marie, *Les territoires ruraux en France. Une géographie des ruralités contemporaines*, Ellipses, 2015, p. 63.

familles. Dans le prolongement sur le profil des habitant.es, la grande majorité sont des « néo-ruraux », et plus encore des urbain.es diplômé.es avec un fort capital économique et culturel. Pour acquérir et construire les éco-lieux, différents modes de financement ont ainsi été mis en place : la création d'une société civile immobilière pour achat d'un bien, des cotisations de la part des habitants pour les bâtiments communs, des subventions régionales ou encore l'aide d'un bailleur social et enfin un don de l'évêché pour le cas de la Bénisson-Dieu.

Ils sont relié.es par des valeurs communes fortes, qui rejoignent celles de la communauté Oasis : une ouverture d'esprit avec pour dessein une ouverture du lieu, la résilience et l'autonomie ainsi que la sobriété, pour concevoir de nouvelles formes d'habiter, aussi fondées sur le partage. Ils expriment tous un lien particulier avec la nature, qu'il soit hérité d'une enfance rurale, le fait d'un métier en lien avec l'environnement, d'un engagement écologique personnel ou encore d'une volonté marquée de « retour à la nature ».

« Je suis amoureux des rivières depuis petit du coup j'ai travaillé dans le domaine de l'eau et j'ai vu la nature se dégrader avec le temps et c'est pour ça que j'ai eu envie de réagir aux problèmes environnementaux » (Entretien réalisé avec un habitant de l'éco-lieu Rêve d'Èvre).

Il est important également de souligner ici que deux des huit éco-lieux étudiés ont un lien fort avec la spiritualité, la Bénisson-Dieu étant peuplée par des fervents catholiques et l'écohameau du Plessis par de nombreux bénévoles du centre Amma, dans un partage des convictions.

Le deuxième grand constat, après les dispositions sociales et la sensibilité à la nature par de nouvelles formes de vie, implique les activités professionnelles et ce faisant la situation géographique des éco-lieux. Tous, à l'exception de Montpellier, se situent entre 15 à 50 kms d'une ville de taille variable. Le lieu le plus éloigné est le Rêve d'Èvre à 56 km de Nantes. Ce choix est fait pour la proximité des services urbains notamment pour la scolarité des enfants, ainsi que pour le maintien ou le retour éventuel à la vie de salarié.es dans le cas d'un échec du projet d'éco-lieu. Toutefois, le désir de débrancher est très présent, en vue de consacrer plus de temps et de bénéfices à l'éco-lieu. Enfin, dans ce registre professionnel, le dernier profil reconnu est celui d'agriculteurs qui, de fait, exercent leur activité sur l'éco-lieu lui-même.

Troisième enseignement tiré, on relève les activités réalisées et/ou en projet et on remarque qu'en fonction de l'ancienneté du lieu, ils sont plus ou moins avancés. Certains éco-lieux comme le Rêve d'Èvre n'ont pour activité que la construction des habitations alors que la

Ferme Légère développe des activités de permaculture, artisanat, location de chambre... tournées vers l'extérieur. Néanmoins, tous les lieux ont beaucoup de projets en attente de réalisation, la plupart dans un but d'intégration et de partage avec les habitants de la commune, avec des jardins partagés par exemple. Il y a même certaines activités individuelles d'habitants qui participent à l'économie de la commune. A Pontgouin par exemple, une épicerie biologique ainsi qu'un café coopératif ont été créés mais pas au nom de l'éco-lieu. Là aussi, nous y reviendrons largement.

Enfin, dernier constat sur les dispositions, sensibilités et activités, un autre fait apparaît de manière transverse. La recherche d'alternatives et la volonté de rompre avec le modèle dominant caractérise beaucoup des ambitions des habitants. Ils veulent un mode de vie en accord avec les valeurs décrites. Et le débranchement urbain s'affirme comme un moyen d'y tendre. Par exemple, malgré des situations dissemblables, un consensus apparaît sur l'irresponsabilité du consumérisme et du développement de nos sociétés actuelles avec une volonté de lutte contre le réchauffement climatique, l'utilisation plus sobre des ressources et la préservation de la biodiversité. On note même dans trois lieux une affinité revendiquée à la collapsologie : Ferme Légère, Château Pergaud et Servantie. *« L'effondrement est un déclin rapide, il peut prendre plein de formes, la crise sanitaire en est un mais on peut considérer que l'effondrement est déjà bien avancé »* (Entretien réalisé avec un habitant de l'éco-lieu Ferme Légère).

2. Installation de l'éco-lieu dans la localité : bienveillance des élus et indifférence voire méfiance des populations locales

Ce deuxième axe d'analyse avait pour objectif de comprendre les enjeux soulevés par le projet, les modalités d'installation et l'accueil réservé par les élus à son lancement.

2.1 Une bienveillance des élus, voire une aide technique apportée, conditionnée aux rencontres préalables et aux échanges durant les premiers mois d'installation

Avant tout, il s'agit de préciser que la majorité des entretiens avec les habitants ont été réalisés avec les initiateurs des projets d'éco-lieu (Ferme Légère, Rêve d'Evre, Éco-hameau du Plessis, MasCobado, Ecoravie).

Concernant l'installation sur la commune, le fait de se présenter à la municipalité de la commune en amont du projet se révèle être une variable importante sur la qualité des relations développées par la suite entre la municipalité et l'éco-lieu. De fait, pour les trois éco-lieux ayant réalisé une rencontre avec le maire ou des élus de la commune (Ferme Légère, Rêve d'Evre et La Servantie), les relations s'avèrent plutôt cordiales, voire même des relations très bonnes avec la Mairie pour l'éco-lieu Rêve d'Evre. Les initiateurs avaient pris rendez-vous avec le Maire de Beaupréau en Mauges avant l'achat du terrain. Une rencontre bien préparée, dans laquelle ils ont présenté un projet construit aux élus avec un support de présentation, pour en évaluer la faisabilité en fonction des réactions. Le projet a séduit et ils entretiennent depuis de relations productives et sont chacun associé.es aux projets de l'autre.

D'autres ont plutôt fait le choix de rencontrer la mairie après achat du lieu ; c'est le cas de l'éco-hameau du Plessis, Ecoravie et de Château Pergaud. Dans ces cas-là, on ne peut tirer de généralité. Si la rencontre après achat entre l'éco-lieu du Plessis et la mairie débouche sur de bonnes relations, ce n'est pas le cas de Château Pergaud. En effet, les habitants nous ont rapporté que le rendez-vous avec le maire - peu à l'écoute - s'est déroulé dans une atmosphère tendue, voire hostile. Ce dernier a mis en évidence des problèmes concernant le PLU, et s'est positionné contre la création d'habitations au sein du château.

Enfin, s'agissant de l'éco-lieu Bénisson-Dieu, les habitants ne se sont pas présenté.es - ni en aval, ni en amont - auprès de la municipalité, ce qui a débouché sur une véritable méfiance de

la part de la mairie. *« Au début il y a pas tant eu de pédagogie, ils sont un peu arrivés comme ça, catapultés par le diocèse... les élus n'ont pas été contactés en amont, ce qui est dommage d'ailleurs, ça aurait simplifié beaucoup de choses. »* (Entretien avec un habitant de l'éco-lieu Bénisson-Dieu).

Aussi ressort-il très clairement l'importance de la présentation du projet aux élus pour une relation cordiale avec la mairie. Le fait de se présenter, d'expliquer sa démarche et le projet de l'éco-lieu, si possible en amont, mais *a fortiori* rapidement après l'installation se révèle être une variable importante dans la création d'une entente cordiale voire d'une complicité véritable avec la municipalité. Et dès lors, si aucun d'eux n'affirme avoir participé activement à l'installation de l'éco-lieu au sein de leur commune, la plupart des maires ont suivi le projet avec un œil bienveillant, voire y ont prêté un certain intérêt (notamment pour La Servantie, Rêve D'Evre, la Ferme Légère et le Plessis). Leur implication s'apparente plutôt au fait d'accompagner l'éco-lieu au regard du Plan Local d'Urbanisme, ou de l'aménagement conséquent de la voirie. C'est le cas pour l'éco-hameau du Plessis pour lequel le maire a soutenu le projet et a engagé les démarches avec eux. Dans une autre forme d'approbation, l' élu de l'éco-lieu de Rêve d'Evre dit : *« Dans cette histoire-là il ne s'agit pas d'imposer aux gens. Le projet est suffisamment sérieux pour accompagner mais pas en venant imposer. »* (Entretien élu éco-lieu de Rêve d'Evre)

2.2 De l'indifférence à la réticence des sociétés locales : le poids des préjugés, le choc des cultures

A l'inverse, peu d'éco-lieux ont engagé une démarche directe de dialogue ou de présentation auprès des autres habitants de la commune. Quelques visites ont été organisées notamment dans ceux de Rêve d'Èvre, du Plessis et de Ferme Légère. Ces visites ou portes ouvertes ont cependant permis une meilleure connaissance des lieux par les habitants des communes mais n'ont souvent pas été, des dires des enquêtés, suffisantes. Deux éco-lieux (Ferme Légère et éco-lieu du Plessis) mettent ici bien en avant la curiosité de quelques habitants :

« Quelques curieux qui passent au début quand même. Euh... des gens euh... socialement très très loin de nous en fait. Grosse différence. Alors un chasseur retraité, à mon avis bien bien à droite. On est bien bien à gauche j'espère que c'est clair. Et c'était assez rigolo cette rencontre. Le mec il venait voir chez nous, il venait voir un peu, il venait taquiner, il

déconnait un peu avec nous. Et il a même proposé de venir faire un petit chantier bois chez lui. Bon maintenant on le voit moins. Mais voilà un premier contact assez décoiffant pour nous. Une autre personne euh... qui est venue en quad. Qui est venu nous voir. C'est un vieux du village qui connaît tout le monde donc il va voir les gens qui arrivent et donc il est venu voilà. » (Entretien habitant éco-lieu de la Ferme Légère).

Toutefois, ce sont les sentiments de méfiance et de réticence qui reviennent le plus fréquemment et majoritairement dans les entretiens (Éco-hameau du Plessis, Bénisson-Dieu, La Servantie, Écoravie). Il ressort une méfiance vis-à-vis des habitants des éco-lieux qui font face, selon leurs dires, à des préjugés et des stéréotypes. Selon eux, ils sont vus comme des « bobos », des « néo-ruraux », des « babos », des « soixante-huitards » ou des « fumeurs de joints ». D'après les habitants des éco-lieux, cette réticence est d'autant plus présente chez les agriculteurs conventionnels et les chasseurs. *« Certains étaient ravis d'avoir enfin ce genre d'initiatives pour une fois tout ne se passe pas en ville mais du côté des agriculteurs traditionnels et conventionnels, ils nous ont pris pour des babos et des soixante-huitards. »* (Entretien habitant Rêve d'Evre). Agriculteurs majoritaires, et chasseurs, sont potentiellement en opposition directe avec les valeurs écologiques portées par les éco-lieux (permaculture, autonomie énergétique, fin des pesticides, critiques des productions intensives, protection des animaux...), ce qui ne rend pas la coexistence facile.

2.3 Des effets d'entraînement souvent attendus dans les dynamiques locales

Au sujet de cette intégration et de l'inquiétude suscitée, les maires ont également constaté la méfiance des habitants de la commune, et les difficultés parfois rencontrées dès le départ. Le cas de Rêve d'Evre se détache du lot par son accueil très favorable qu'il s'agisse de l' élu ou des habitants. En revanche, le cas de la Bénisson-Dieu, particulier pour son attachement à la religion, montre un maire qui se veut plutôt bienveillant, mais davantage inquiet de l'intégration aux dynamiques locales, puisqu'il insistera sur le caractère « *sectaire* » d'une « *communauté en vase clos* ». Le maire relèvera également un autre problème récurrent, constituant un frein à l'avancée des projets : *« On a encore des agriculteurs sur la commune, plus beaucoup quoi, mais après ils ont beaucoup de terrains, et ces terrains sont subventionnés par l'Europe, et à chaque parcelle de terrain correspond des subventions, et donc ils sont pas prêts de céder leur terrain. »* (Entretien élu éco-lieu de La Bénisson-Dieu).

Pour autant, les maires ont été favorables à l'installation des éco-lieux dans la mesure où ils ont pour la plupart des enfants, et apportent une nouvelle vie au territoire, et sont susceptibles de contribuer au développement touristique. On retrouve dans la déclaration du maire de la Bénisson-Dieu l'intérêt pour l'arrivée de nouveaux enfants : « *Nous on espère qu'une chose c'est maintenir notre école, parce que... Un village sans école c'est un peu mort... Donc c'est bien qu'ils aient mis 2 de leurs enfants dans l'école publique* » (Entretien élu éco-lieu de La Bénisson-Dieu).

Si les conflits ouverts entre les habitants de l'éco-lieux du Château Pergaud et l'élu n'ont pas permis de connaître le point de vue de ce dernier, le cas de MasCobado à Montpellier n'a pour autant pas pu non plus être exploré du point de vue de l'élu. Toutefois l'habitant interrogé avait bien précisé l'appui dès l'origine du projet de la Métropole, très enjouée par ce type d'initiative, et plus encore motrice pour certains des aspects du projet (ex : foncier). Ce cas reste néanmoins, par sa localisation urbaine, bien à part, comme dit précédemment.

Finalement, nous constatons bien un accueil globalement bienveillant et positif de la part des maires, dans la mesure où les habitants de l'éco-lieux ont pris la peine de se présenter auprès d'eux. Les élus perçoivent le projet comme une « bonne expérience » pour observer d'autre façon d'habiter, sous condition d'une intégration de l'éco-hameau au sein de la vie habitante de la commune. Voyant pour certain.es (notamment La Servantie) que les habitants de l'éco-hameau l'ont compris et participent aux événements de leur commune, ils espèrent que les débuts difficiles avec les habitants locaux seront progressivement remplacés par une relation d'entente, avec le désir qu'ils dynamisent le territoire et continuent à faire vivre les services et équipements de la commune (ex : leur école).

3. Les changements locaux insufflés par les éco-lieux : des projets intégrés dans les dynamiques locales

Le troisième axe d'analyse a été consacré aux changements survenus dans la localité suite à l'installation de l'éco-lieu. Plusieurs domaines ont été abordés : socioculturel, économique, politique, urbanistique et écologique.

3.1 Du point de vue des habitants des éco-lieux : s'insérer dans des réseaux existant, inscrire les dynamiques dans la durée

De manière générale, les entretiens avec les habitants font ressortir une difficulté à évaluer leurs effets sur les localités. Lorsque des projets existent afin de faire le lien entre l'éco-lieu et la commune, la difficulté d'obtenir des fonds pour impulser des changements voire l'absence de budget réduit la portée des dites initiatives. Certains projets récents ont toutefois été lancés (marchés, jardins partagés, lieux de sociabilité...) sans que les habitants puissent, à ce stade, constater de changements importants, d'autant plus dans le contexte de crise sanitaire et de confinements successifs depuis le mois de mars 2020. Cependant, les habitants font part d'une vision positive sur leur éventuel impact, en soulignant notamment le dynamisme des localités d'installation et parfois le soutien des pouvoirs locaux.

Sur le plan économique tout d'abord, certaines initiatives s'intègrent à des réseaux existants. C'est le cas de la Ferme Légère, Rêve d'Evre et Mascobado, ayant intégré les réseaux d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). À la Ferme Légère, les habitants de l'éco-lieu souhaitent de remettre en place un commerce de pain lancé auparavant par un ancien habitant de la commune. Enfin, des commerces tels qu'une épicerie bio et un café coopératif ont été repris par des habitants de l'éco-hameau du Plessis.

Sur le plan social, on retrouve aussi une intégration dans des réseaux existants (réseau associatif, comités locaux, foyers...), c'est le cas notamment à Ecoravie, dont le Maire se réjouit de l'intégration des habitants de l'éco-lieu dans un tissu associatif, ayant contribué à le dynamiser. Il ressort plus largement une volonté dans plusieurs éco-lieux de créer des espaces de sociabilité dans la commune d'installation. C'est le cas notamment de La Servantie qui ambitionne de créer un tiers-lieu pour accueillir et partager, entre habitants et néo-ruraux,

mais aucun fonds n'a été attribué par la mairie. Enfin, à Bénisson-Dieu, les habitants font part de peu de changements sur le plan social, à l'exception notable qu'ils ont pu contribuer à sortir de l'isolement les personnes âgées du centre-bourg.

Enfin, sur le plan politique, il ressort plusieurs intégrations d'habitants d'éco-lieux dans les conseils municipaux. C'est le cas notamment du Plessis, de la Servantie, d'Ecoravie et de Rêve d'Evre. Le cas d'Ecoravie se distingue en particulier, en ayant participé à changer le mode d'élection : le Maire de Dieulefit a été élu tête de liste par une élection sans candidats. Cette liste élue aux dernières élections municipales porte une forte ambition de gouvernance municipale participative⁶.

3.2 : Du point de vue des élus : un élan apprécié mais des moyens de soutien limités

Du point de vue des élus maintenant, il apparaît que la dynamique est sensiblement la même. L'installation de l'éco-lieu n'a pas engendré de changements majeurs mais les cinq entretiens effectués confirment tous que l'éco-lieu s'est bien intégré dans le tissu économique, culturel, et associatif existant.

Sous l'angle politique, l'installation de l'éco-lieu n'a pas conduit à une mise à l'agenda de nouvelles questions écologiques, car l'enjeu était déjà peu ou prou intégré aux débats municipaux. C'est le cas notamment pour Rêve d'Evre, la Servantie et l'éco-hameau du Plessis. Pour ce dernier, les questions écologiques ont pris de l'importance dans les débats, et cela ne s'est pas toujours fait de la manière la plus sereine : *« Je me suis pas engueulé mais j'ai eu des discussions vives avec certaines personnes qui étaient contre. Mais c'est le jeu. Sur votre population vous n'avez pas 100 % de personnes qui votent pour vous hein »*. Dans cette commune, la mairie s'est engagée à mettre en place un approvisionnement par circuits courts.

Dans le cas de Rêve d'Evre par exemple, l'éco-lieu est seulement composé des deux membres fondateurs et leur famille, tout est en travaux, ce qui limite les dynamiques enclenchées. Dans le cas de la Bénisson Dieu, les projets ne manquent pas et l'éco-lieu est demandeur en la matière mais la mairie souffre d'un manque de moyens. En témoigne cet extrait : *« Au niveau réalisation c'est un peu limité... Alors en projet y'a beaucoup de projets ! Par contre... Je*

⁶ « Municipales 2020 - Drôme - La démocratie participative s'installe à Dieulefit », site internet URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/drome/municipales-2020-drome-democratie-participative-s-installe-dieulefit-1848394.html>

vous ai parlé des jardins partagés. Mais bon la commune manque de terrain pour faire ça ». Mis à part le marché, de nombreux projets sont alors inaboutis. Ou encore : « Ils sont arrivés avec beaucoup d'idées et au bout de 3 ans, niveau réalisation, y a pas eu beaucoup d'choses de faites quoi.... Mais voilà... On sent pas qu'le projet avance très vite quoi. »

Sans apporter de grands changements, l'installation de l'éco-lieu rime donc néanmoins souvent avec une forme de redynamisation des structures déjà en place, et parfois avec la mise en place de nouveaux projets. A l'éco-hameau du Plessis, le café associatif est très dynamique et est sollicité par l'ensemble des habitant.es, même si les habitants « originaires » du village sont peut-être les moins réceptif.ves. À la Servantie, nous avons remarqué une nouvelle dynamique culturelle, avec des cours de danse traditionnelle ou encore du chant, mais qui a été ralentie par le Covid : *« les changements commençaient à arriver. Une dame s'était mise à faire des cours de danse traditionnelle et les gens de la commune y allaient, c'était très très bien. Un autre monsieur s'était mis à donner des cours de chant, mais 2020 étant une année exceptionnelle tout s'est arrêté. Plein de choses se sont stoppées. Mais grâce à eux, une petite dynamique s'était lancée au niveau culturel ».*

Également, des formes de solidarité et de collaboration ont émergé avec l'éco-lieu, notamment lors du confinement. Nous l'avons constaté à la Servantie : *« Au niveau des agriculteurs, au premier confinement on avait un maraicher qui avait ses légumes sur les bras parce qu'il pouvait plus faire les marchés. Alors j'ai fait un petit mot pour dire aux gens de la commune d'y aller. Les gens de l'éco-hameau y sont allés aussi ».*

Enfin, comme le montrent nos échanges avec l' élu d'Ecoravie, l'installation d'un tel projet a pu avoir un impact sur l'arrivée de nouveaux habitant.es, même si cela reste encore difficile à déterminer. Des personnes ont pu être attirées par l'idée, par le projet : *« Ça a pu apporter des gens un peu différents, qui ensuite se sont installés et ont construit une petite maison ».* Du point de vue de la mairie, l'éco-lieu peut impulser de nouvelles dynamiques de construction, et encourager des installations sur la commune.

En somme, il ressort de l'enquête plusieurs projets développés par les éco-lieux sur le plan économique, social ou politique. Beaucoup ont l'écologie, la culture et les solidarités locales comme thématiques de réalisation. Toutefois, les projets lancés et implantés prennent appui sur les dispositifs et réseaux existants pour pouvoir se concrétiser, plus que sur des moyens,

souvent très faibles, qui seraient alloués par les autorités locales. Ainsi participent-ils, des dires des élus notamment, d'une forme de redynamisation des structures déjà en place.

4. Relations entre éco-lieu, élus, habitants : des visions différentes du monde ?

Le quatrième et dernier axe d'analyse avait pour objectif d'apprécier la possible évolution des relations entre les deux catégories enquêtées, au profit d'une certaine cohésion sociale, notamment par des échanges venant progressivement atténuer quelques préjugés et stéréotypes préexistants dans l'éco-lieu comme chez les élus.

4.1 De l'indifférence et « observation circonspecte » entre groupes d'habitants.es

Le premier enseignement tiré de ce temps est que, malgré la coexistence pacifique et les projets décrits, il existe pour l'instant que peu de liens avec les habitants des communes concernées. Ceci a déjà été mentionné. En fait, même si les habitants de la commune peuvent apparaître curieux.es vis-à-vis de l'éco-lieu, et que des liens se font lors d'événements communaux, il ne ressort pas de réelle intégration. Cela ne veut pas dire qu'il y a conflit, mais plutôt de l'indifférence. Il s'agit de la tendance majoritaire observée dans les différents cas de l'analyse.

« Nous, nous nous sentons un petit peu isolés, on est, donc j'ai dit qu'on était acceptés, tolérés avec bienveillance. Euh... mais c'est une intégration assez faible. On n'a pas des relations amicales avec les voisins, etc., alors que je pense qu'il y'en a de manière assez, assez forte, assez nombreuse dans le village. » (Entretien avec un habitant de la Ferme Légère). « Y'a pas beaucoup de connexion entre les habitants et les néo-habitants ». « Intégrés dans la commune je sais pas, je me sens pas plus intégré ici que dans la commune voisine » (Entretien avec un habitant de la Servantie)

L'habitante de la Bénisson-Dieu parle « *d'observation circonspecte* », les habitants du village attendant de voir si l'éco-lieu est fermé, une « secte », ou s'ils sont ouverts, et vont développer des projets au service de tout le monde, ou les inscrire dans la durée.

Il existe toutefois deux exceptions à ce constat : dans le cas de MasCobado, les habitants sont très intégrés.es dans le quartier, avec une participation dans toutes les instances collectives. Cette intégration a sans nul doute été facilitée par le fait que cet habitat participatif se situe dans une grande ville, et que du fait de la densité, il y a plus de liens susceptibles d'être

rapidement et étroitement tissés. Dans un tout autre contexte, Rêve d'Èvre constitue une seconde exception. L'éco-lieu a initié une grande démarche d'intégration, avec notamment l'organisation d'un barbecue avec le voisinage, ou encore le passage dans une émission de télévision qui a donné un petit goût de « célébrité » aux habitants.

4.2 De la cordialité (majoritaire) au conflit ouvert (minoritaire) avec les élus

Un deuxième enseignement à tirer concerne cette fois-ci les relations entre l'éco-lieu et la municipalité. Une typologie se dégage, telle qu'exprimée dans l'entretien avec Ferme Légère : « *Ouais je pense que sur les relations avec la mairie y'a un peu trois catégories quoi. Y'a ceux qui freinent, parce qu'ils ont pas envie d'avoir des écolos ou des gens qui remettent quoi que ce soit en question sur leur territoire. Y'a ceux qui sont dans l'indifférence. Et après y'a ceux qui veulent aider à l'installation de ce genre de personnes qui cherchent des néo-ruraux, etc.* ». Trois cas de figure se distinguent : relations cordiales avec la mairie, sans soutien ni opposition particulière ; très bonnes relations ; ou alors un conflit ouvert.

Le premier cas de figure est, selon les habitants de l'éco-lieu, la tendance majoritaire. Dans cette situation, l'éco-lieu s'en tient à des relations cordiales avec la mairie, c'est le cas pour 5 des 8 éco-lieux interrogés. Sans opposition ou soutien particulier, les relations sont cordiales, distantes. Cela n'empêche pas chaque partie de voir l'autre d'un bon œil. Mais il n'y a pas de partenariat particulier ou simplement d'accompagnement.

Le deuxième cas de figure regroupe les éco-lieux où une très bonne relation est entretenue avec la mairie. C'est le cas pour Rêve d'Èvre et MasCobado. Dans le cas de MasCobado, le projet a même permis un certain rayonnement de la Métropole de Montpellier. Enfin, un troisième type de relation entre la mairie et l'éco-lieu a pu être identifié. Il s'agit d'une exception notable, tirée d'un éco-lieu : Château Pergaud. C'est le seul endroit où il y a un conflit ouvert et encore en cours entre l'éco-lieu et la mairie de la commune d'accueil. D'ailleurs, nous n'avons pas pu mener d'entretien avec un élu d'Allex à cause du litige juridique en cours entre eux.

Toutefois, raison pour laquelle cela figure selon nous une catégorie à part entière, dans d'autres éco-lieux, des conflits ont pu apparaître, notamment au niveau du Plan Local d'Urbanisme. C'est le cas d'Écoravie et de la Servantie. Mais, ces tensions se sont vite

apaisées. Dans le cas de Château Pergaud il s'agit d'un rejet clair du projet d'éco-lieu par le maire. Ce qui nous a été présenté lors de l'entretien avec l'habitant de l'éco-lieu est un maire conservateur, à droite, qui n'est pas à l'écoute. Le conflit est autour d'un problème juridique, sur le certificat d'urbanisme et la possibilité ou non d'ouvrir des logements à louer dans le château. Il apparaît néanmoins que le problème n'est pas que juridique, et que le maire rejette aussi la philosophie du projet en lui-même.

4.3 Entre visions du monde et conflits de valeurs sur les formes de vie

En fait, il semble bien exister des tensions entre les valeurs défendues de part et d'autre. Comme pour les autres lieux étudiés, les habitants affichent des positions politiques de gauche. Au contraire, le maire, élu sans étiquette, a des positionnements clairs de droite. Cela s'illustre notamment dans son combat contre l'installation de personnes migrantes dans ce même château en 2016⁷. La personne interrogée à Château Pergaud a aussi expliqué que de plus en plus de jeunes urbains viennent s'installer dans la commune et aux alentours, faisant envisager le basculement de certaines communes à gauche, comme à Crest.

Cette tension autour des valeurs s'exprime particulièrement par la patrimonialité du château de Pergaud. Il s'agit d'un bâtiment important, classé monument historique. D'ailleurs, un précédent projet d'achat du château avait été proposé par un habitant de la commune. Le maire avait déjà refusé le certificat d'urbanisme. Une piste évoquée lors de l'entretien habitant est alors que le maire ne se voyait pas délivrer le certificat d'urbanisme pour un projet de personnes n'ayant aucun lien avec la commune, alors qu'il l'a refusé à une personne localement implantée peu avant.

Du point de vue des élus maintenant, la vision d'une séparation entre deux mondes est aussi présente dans certains entretiens. Comme observé avec la citation des habitants de la Ferme Légère, la maire de la Servantie note une distinction qui se crée entre deux parties de la population de la commune. *« Après le risque de ce genre de lieu, c'est d'être fermé sur eux-mêmes. Ils ont une charte de vie, voilà. Et la le risque je l'ai vu en bas. Au début, quand ils sont arrivés, les habitants les appelaient « les gens d'en bas », car il fallait descendre pour y aller. Donc je suis allé les voir et je leur ai dit « attention, vous êtes en train de devenir les*

⁷ “Résultats présidentielles 2017 à Méracq”, Libération, site internet. URL : https://www.liberation.fr/elections/presidentielle-2017/nouvelle-aquitaine_75/pyrenees-atlantiques_64/meracq_64410/

gens d'en bas, et c'est dommage d'arriver dans un village, de vouloir faire différemment et de pas s'intégrer » (Entretien avec la maire de Beauregard-et-Bassac, éco-lieu de la Servantie).

Le maire de la Bénisson-Dieu partage avis, parlant de « vase clos ». Du côté des habitants des éco-lieux la raison avancée de cette séparation est principalement le décalage en termes de dispositions sociales, de valeurs, avec l'idée du village rural dans laquelle les habitudes sont établies, tout le monde se connaît, et dans lequel les nouveaux arrivants ont du mal à s'intégrer. Avec les deux exemples cités dans les entretiens auprès des élus, une autre explication est avancée : une certaine fermeture dans le fonctionnement des éco-lieux. Alors même que l'ouverture, le partage sont des valeurs fortes affichées par les habitants de ces espaces, il apparaît, selon les dires des élus que cela ne se transcrit pas forcément dans les faits, que dans certaines communes les éco-lieux sont plutôt tournés sur eux-mêmes.

4.3 Les élus comme intermédiaires pour garantir des projets durables ?

Certain.es élus ont même prévenu les arrivant.es sur des précautions à prendre en considération. Les maires présentent alors comme des intermédiaires, des figures d'interface entre l'éco-lieu et le reste de la population. *« Les relations avec les habitants de l'éco-hameau sont bonnes, mais parce que j'ai été capable de leur dire qu'il fallait faire attention et qu'ils l'ont entendu. Il y a eu un apprivoisement. C'est le grand risque de ce genre de lieu, c'est que chacun soit dans sa bulle. Mais en face de moi j'ai des gens comme moi »* (Entretien avec le maire de Beauregard-et-Bassac, éco-lieu de la Servantie).

Le maire de Dieulefit explique se placer en intermédiaire, d'un côté en écoutant les avis et ambitions des habitants de l'éco-lieu Écoravie et de l'autre en recevant les retours des habitants de la commune, notamment les voisin.es de l'éco-lieu. Le maire de Pontgouin rapporte par exemple que les personnes âgées du village ont plus de difficultés à accepter l'arrivée de l'éco-hameau du Plessis que les plus jeunes. *« En fait... on avait plutôt l'impression de gens qui vivaient en ville plutôt qu'à la campagne. Vous allez pt'êtr pas me comprendre, mais à la campagne, quand on se voit le matin on se dit bonjour. Et ça ils ne savaient pas. C'est quelque chose qui... Ça a l'air tout bête hein !... Ça dérangeait les gens »* (Entretien avec le maire de la Bénisson-Dieu).

Globalement, les élus rapportent avoir peu de relations avec les éco-lieux. Les contacts se font surtout au moment de l'installation, de l'achat du bien, surtout s'il y a des discussions à avoir pour le plan local d'urbanisme. Par la suite, les échanges se font plus rares. Rien ne nous conduit néanmoins à interpréter cela comme un type de relation spécifique aux éco-lieux. Il semble que d'autres porteurs de projets, entrepreneur.ses, qui sont en contact avec la mairie entretiennent des relations tout aussi assez distantes.

Cela n'empêche pas les élus d'avoir certaines attentes autour des éco-lieux et des activités qui y sont développées. Il ne ressort pas des entretiens que les élus poussent les éco-lieux à fixer des objectifs, qu'ils mettraient en quelque sorte une forme de pression aux habitants par rapport aux projets éventuels. Cependant, dans plusieurs entretiens les élus expriment une volonté que ces projets aient un impact positif sur la longue durée pour la commune : sur l'économie en faisant appel à des entreprises locales, sur le lien social en participant à la vie du village et en mettant leurs enfants à l'école, en rajeunissant la population, en rénovant des bâtiments... Cela ressort notamment des entretiens auprès des élus de Beaupréau-en-Mauges (Rêve d'Èvre), de Dieulefit (Écoravie) et de la Bénisson-Dieu.

Conclusion : des élus comme acteurs en devenir de l'écologie par les éco-lieux ?

Plusieurs grands enseignements sont à tirer de cette enquête et de l'analyse présentée ici.

Le premier tient au profil des habitants d'éco-lieux. De façon majoritaire dans les huit cas d'étude ce sont des personnes disposant d'un capital social élevé, et fortement diplômées. Par ailleurs, elles ont souvent vécu pendant longtemps en ville, même si elles ont parfois pu habiter dans des espaces ruraux une partie de leur enfance. Enfin et surtout, elles nourrissent toutes un désir prononcé de forme alternative de vie, écologique, et, exception faite de MasCobado, ont souhaité débrancher de grandes agglomérations pour réaliser de tels projets. Dès valeurs comme l'ouverture et l'autonomie, la sobriété et de nouvelles formes de partage se trouvent unanimement mises en avant.

Le deuxième enseignement est que, malgré les motivations affichées, les liens qu'entretiennent les éco-lieux avec le village et/ou la municipalité demeurent toutefois globalement assez distendus, avec dès lors, malgré plusieurs idées de projet voire concrétisations remarquées autour de l'alimentation notamment, une insertion locale qui peine à se réaliser et plus encore à s'inscrire dans la durée. Des entretiens menés, plusieurs points ressortent qui peuvent expliquer les difficultés constatées dans certains éco-lieux à s'intégrer au reste de l'espace communal, par delà la seule crise sanitaire et les confinements successifs.

Le premier est que plusieurs des éco-lieux observés se consacrent plus à la vie interne du lieu qu'à la vie de la commune. Cela s'explique notamment par les efforts importants à fournir pour mener à bien un tel projet, organiser la vie collective, aménager son habitation, produire l'alimentation... tout en conservant pour certain.es un emploi en parallèle. Le revers de la recherche d'autonomie peut alors être une forme d'isolement. Des liens peuvent être créés avec la commune, notamment lorsque des enfants vont à l'école, ou lorsque des petites activités culturelles sont proposées, mais ce n'est pas le cas partout. Au final, sur ce point, certain.es des habitants enquêté.es admettent même n'avoir pas assez fait d'efforts pour créer des liens féconds avec les habitants de la commune.

« On les a... on les invite pas non plus beaucoup, on est beaucoup à bosser sur notre ferme parce que y'a beaucoup de choses à y faire. Euh... donc y'a pas forcément voilà sortir

rencontrer les gens, etc. Donc euh... C'est un peu logique aussi selon moi qu'il n'y ait pas un engouement qui se fasse. Fin voilà si on va pas vers eux, on peut pas leur, leur reprocher de, de pas venir vers nous. Donc euh... je pense que... bah les liens ils sont à développer aussi quoi » (Entretien réalisé avec un habitant de l'éco-lieu Ferme Légère).

Le deuxième facteur explicatif du manque relatif d'intégration locale de lieux somme toute encore assez récemment implantés est que les habitants des éco-lieux n'ont généralement pas d'attache particulière voire préalables avec les communes choisies. A quelques exceptions, comme à Écoravie, commune (Dieulefit) dans laquelle la personne interrogée a voulu revenir après y avoir grandi. Cela a alors pour grande conséquence des décalages de valeurs souvent constatés avec les mondes agricoles ou encore parfois avec des projets patrimoniaux portés par les municipalités. De même que des préjugés encore largement de part et d'autres établis sur les cultures d'appartenance : entre des mondes ruraux parfois qualifiés de conservateurs car de prime abord peu dynamiques ou encore peu regardant de l'environnement (selon les éco-lieux), et, de l'autre, des nouveaux arrivants qualifiés d'urbains fraîchement convertis à une certaine écologie, non sans arrogance (selon les autres habitants).

« Je pense que, ils ont une attitude assez militante avec un vrai engagement, mais du coup ça fait un peu prétentieux, lorsque des voisins s'installent et disent nous on s'engage sur un choix différent de vous tous ! Ben il y a une espèce de réaction, soit de prudence, soit de réaction négative : pourquoi ils viennent nous faire la leçon. Je pense que c'est ça leur problème et que ça l'est encore un peu aujourd'hui » (Entretien réalisé avec le maire de Dieulefit, éco-lieu Écoravie).

La troisième explication du déficit constaté d'insertion locale est le fait que le décalage, illustré par l'image des deux mondes distincts tant du côté des habitants de souche que des nouveaux arrivants, n'est pas forcément clairement perçu par ces derniers, du fait de projets consommateurs de temps et donc facteurs d'isolements. L'exception est ici celle des habitants de la Bénisson-Dieu, qui ont conscience de leur position en tant qu'enseignants de philosophie, souhaitant ainsi ne pas adopter une position surplombante et moralisatrice. *« Le principal enjeu c'est l'arrivée, le dynamisme, le nombre et le niveau de diplôme c'est violent et radical parce qu'ils ont un peu peur de se faire "prendre leur commune » (Entretien avec un habitant de l'éco-lieu de l'écohameau du Plessis)*

Il découle alors une autre série d'enseignements, peut-être plus projectifs, concernant les liens plus ou moins tissés entre l'éco-lieu et les espaces communaux d'installation. Ces enseignements renvoient pour le premier au moment même de l'installation et pour le second au système d'acteurs dans le lequel le fonctionnement de l'éco-lieu prendra place.

Pour contrecarrer l'indifférence voire parfois la méfiance des habitants historiques de la commune, la co-construction locale du projet est apparue comme une solution première de l'avis des municipalités. Il en va en fait du contournement des situations et obstacles rencontrés. Il en va d'une installation sereine et d'une construction durable d'une relation positive. Ici, indéniablement, la grande majorité des cas dessine des attitudes de bienveillance de la part des pouvoirs locaux, qui sollicitent toutefois plus avant un rôle d'intermédiation entre les différents groupes d'habitants.

En fait, le moment de l'installation est un point clé. Il est d'une importance capitale pour construire une relation sur la durée. Il semble qu'une véritable coordination, qu'une inclusion des habitants du village et de la mairie dès la phase de construction du projet est déterminante pour bâtir une relation durable et vertueuse. Nous pouvons prendre l'exemple de la Bénisson-Dieu où les habitants œuvrent toujours pour ne plus paraître comme trop repliés vis-à-vis de certains villageois, car ne se sont jamais présentés au village d'accueil. À l'inverse, dans le cas de Rêve d'Èvre, le projet a été exposé et diffusé avant même l'achat du terrain, et ce pour en évaluer l'accueil et donc la faisabilité. Depuis lors, les relations n'ont jamais cessé d'être cordiales et bienveillantes entre toutes les parties prenantes.

Associer la mairie, des réseaux locaux, des habitants au plus tôt du projet permet de comprendre les spécificités de l'espace de vie et du territoire, d'intégrer leurs points de vue sur le projet, leurs attentes, leurs demandes, leurs craintes... Le moment même de l'installation est donc crucial pour toute intégration réussie, au même titre que de s'intégrer rapidement dans des réseaux locaux et dans les organisations existantes. Cela permet de s'adapter, avant même l'acquisition du bien et plus encore l'implantation. Ceci a aussi de positif de pouvoir changer d'avis et décider d'un autre lieu si jamais la mairie ne semble pas réceptive au dessein du projet.

Par ailleurs, toujours au titre d'enseignements plus prospectifs, si les idées de projet d'activités locales foisonnent depuis les éco-lieux, et singulièrement tenter de faire lien avec l'environnement social et culturel, force est de constater que nombre d'entre eux éprouvent

beaucoup de difficultés à s'inscrire dans la durée, ce qui freine également de beaucoup l'intégration locale.

De nouveau, de ces expériences découle l'idée partagée d'une meilleure implantation dans les réseaux préexistants d'action, de même que la sollicitation des municipalités pour un accompagnement (même si au final très faiblement dotées). Des dires des élus eux-mêmes, ils ne sont pas suffisamment invité.es à s'impliquer, sur des questions techniques ou juridiques, mais plus encore sur des projets visant socialisation et convivialité.

Il en va en fait des effets d'entraînement dans les dynamiques locales, particulièrement attendus et appréciés des autorités, notamment en partant des questions et enjeux écologiques que quatre des huit mairies disent justement vouloir soutenir. Ici, au titre des facteurs jouant sur une bonne entente entre l'éco-lieu et la mairie de la commune d'accueil, il est alors à remarquer la taille du projet joue un rôle semble-t-il considérable dans l'acceptation et l'entraînement locaux

Si l'on exclut MasCobado, dont la création a découlé de la mise en place d'une politique métropolitaine dédiée, un petit projet serait plus enclin à se faire accepter. Pour Château Pergaud, projet d'une certaine envergure, l'habitant nous a dit que si le projet était si mal perçu par la mairie, cela s'expliquait peut-être plus par le fait que leur projet était important, de par le nombre envisagé d'habitants et de par l'importance mémorielle et patrimoniale que le château représente pour la commune. En fait, si un « gros » éco-lieu a pour ambition de réaliser des choses, et qu'il est mu par des pensées ostensiblement militantes, cela suscite craintes ou attentes dans le village, ce qui apparaît bien moins présent, voire quasi absent pour des éco-lieux de plus petite dimension, ouvrant alors la possibilité aux élus de jouer pleinement leur rôle de facilitateur et d'accompagnateur des projets locaux.

Annexe 1 : Fiches portrait des terrains d'enquête

LA BÉNISSON-DIEU – LA BÉNISSON-DIEU – LOIRE

1/Espace communal

Nom de la commune : La Bénisson-Dieu

Département : Loire (42)

Taille de population : 420 habitants environ.

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale... :

- Rivière la Teysonne traverse le village. Agriculture, élevage, domaine viticole.
- L'importance de son Abbaye.

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Alain Godinot

Parti politique : aucun

Nombre de mandats exercés : Premier mandat, il remplace le maire sortant Jean-Paul Grouiller.

Résultats de sa liste aux dernières élections : seul candidat, élu à l'unanimité

3/Eco-lieu

Nom : La Bénisson-Dieu

Site web : aucun

Nombre d'habitants : 9 foyers

Ancienneté d'installation : Création août 2015, de nouvelles familles arrivent en 2016.

Deux ou trois grandes caractéristiques : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueil proposés, populations cibles visées... :

- Cet éco-hameau regroupe des familles, une abbatale et une école. « Vivre l'écologie intégrale à la lumière de l'évangile »
- Diocèse de Lyon possède quelques maisons qui ont été mises à disposition pour cet éco-hameau. À termes, être des maisons d'accueil.
- À la base, des familles qui doivent changer de mode de vie pour des « raisons de santé », donc se couper de la nourriture industrielle, de la solitude de la vie citadine.
- Endroit basé sur l'écologie et la chrétienté. Retrouver la nature à travers vie communautaire, familiale, retour à la terre.
- La vie est basée sur l'écologie selon l'encyclique du Pape François « Laudato Si ».
- Écriture d'une charte par les 3 familles : « Écologie intégrale », reprend Laudato Si.
- Agriculture, école (qui rouvre grâce à un financement participatif) avec pédagogie originale Montessori. Donner de la cohérence à la vie.
- Véritable ambition de l'écohameau est de remettre l'Église au cœur du village
- Le quotidien : « convivialité », « vivre ensemble à portée de main, solidaires, attentifs. Vie communautaire face à l'individualisme, s'apporter du soutien ».
- Objectif de faire société, non de devenir communauté religieuse. Vivre dans un village.
- Déménager de la ville vers la campagne pour un cadre sain pour les enfants.
- Sociologie des habitants : normaliens, professeurs de lettres, agrégés de philosophie, institutrice Montessori, issus de milieux urbains qui quittent tout pour venir produire du vin.

LA SERVANTIE – BEAUREGARD-ET-BASSAC – DORDOGNE

1/Espace communal

Nom de la commune : Beauregard-Et-Bassac

Département : Dordogne

Taille de population : 262

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale...

- 50 % de la population est active
- Surtout des personnes de 30 à 59 ans : 51,6 %
- 25 % n'ont aucun diplôme – 16 % le BAC – 29,1 % CAP ou BEP

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Flore Boyer

Parti politique : PS puis sans étiquette

Nombre de mandats exercés : Deux

Résultats de sa liste aux dernières élections : //

3/Eco-lieu

Nom : La Servantie

Site web : //

Nombre d'habitants : environ 30 (16 foyers)

Ancienneté d'installation : 2011

Deux ou trois grandes caractéristiques : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueil proposés, populations cibles visées...

- Réutilisation eaux pluviales : produits chimiques proscrits.
- Propriété privée pour assurer la transmission du patrimoine
- L'association est propriétaire des lieux communs
- « Écho-hameau » pour faire passer un message, développer des initiatives.
- Construction de maison selon principes bioclimatiques, matériaux locaux : pas de laine de verre, pas de parpaings.
- Médiation des conflits interpersonnels.
- Accueil de famille en difficulté : Géorgienne/convalescence/en situation de handicap.
- Réunion hebdomadaire pour gérer les affaires communes.
- Potager partagé : non autosuffisant.
- Achat de provision chez les paysans voisins.

RÊVE-D'ÈVRE – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES – MAINE-ET-LOIRE

1/Espace communal

Nom de la commune : Beaupréau-en-Mauges

Département : 49 Maine-et-Loire

Taille de population : 23 000 habitants en 2017

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale...

- Commune née d'une fusion de 10 communes de l'intercommunalité en 2015. Compétences transférées dans la commune nouvelle de Beaupréau en Mauges.
- Vie associative très dynamique

- Région des Mauges est historiquement très catholique et traditionaliste, avec un fort ancrage ouvrier. cf à ce propos la bande dessinée d'Étienne Davodeau intitulée Les Mauvaises Gens.

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Franck Aubin

Parti politique : Divers centre

Nombre de mandats exercés : 1^{er} mandat 2020

Résultats de sa liste aux dernières élections : 79% (élu au premier tour)

3/Eco-lieu

Nom : Rêve d'Èvre

Site web : <https://www.facebook.com/revedevre/>

Nombre d'habitants : 1 logement, à terme 5 foyers

Ancienneté d'installation : 2017

Deux ou trois grandes caractéristiques : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueils proposés, populations cibles visées...

- Diversité d'habitants et équipements partagés, espace d'activité pour un tourisme vert ou de l'écoartisanat, un potager-verger en permaculture. Lieu de nature, culture, vie, solidarité et partage, culturel, apprentissage, ouvert et responsable, respectueux de l'environnement.
- Concept bioclimatique, énergie renouvelable, matériaux biosourcés, toilettes sèches, phyto-épuration, récupération des eaux de pluie, autonomie alimentaire partielle, compostage
- L'*Alter Tour* y a posé ses sacs à dos et a fait de sa halte au Rêve d'Èvre le temps fort de son tour des initiatives locales proches de l'environnement.

MASCOBADO – MONTPELLIER – HÉRAULT

1/Espace communal

Nom de la commune : Montpellier

Département : Hérault (34)

Taille de population : Population municipale : 285 121 hab. /agglomération : 440 896 hab

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale...

- Centre d'une métropole, pôle de la région Occitanie.
- Nouveau maire socialiste, associé à la liste EELV
- Proposait l'ajournement d'un projet de grand centre commercial

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Michaël Delafosse

Parti politique : Parti Socialiste

Nombre de mandats exercés : un seul, en cours depuis le 4 juillet 2020

Résultats de sa liste aux dernières élections :

Liste en 2^{ème} position derrière le maire sortant. Allié au second tour à EELV (Coralie Mantion) ; Liste « Montpellier unie solidaire écologiste laïque innovante »

Sièges obtenus : 48/65, 1^{er} tour : 16,7 %, 2ⁿ^d tour : 47,2 %

3/Eco-lieu

Nom : MasCobado

Site web : www.mascobado.org

Nombre d'habitants : 23 habitations

Ancienneté d'installation : 2016

Deux ou trois grandes caractéristiques : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueils proposés, populations cibles visées...

- Situé dans la ville de Montpellier, dans la ZAC des grisettes, proche des transports en commun (Tramway Sablines) : conception de logements responsables, associés à un bailleur social.
- « Association d'habitants et amis » : habitat participatif, à partir d'anciens bâtiments industriels. Les personnes qui participent ont le statut d'associés
- Mise en commun : voitures, jardin potager, buanderie, terrasse, mutualisation des coûts, pour se rendre indépendants des promoteurs immobiliers.
- Chambres d'amis : lieux d'espace communs privatisés au gré des visites.

PLESSIS – PONTGOUIN – EURE-ET-LOIR

1/Espace communal

Nom de la commune : Pontgouin

Département : Eure-et-Loir

Taille de population : 1125 habitants

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale...

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Jean-Claude Friesse

Parti politique : Sans étiquette

Nombre de mandats exercés : Deuxième mandat en cours

Résultats de sa liste aux dernières élections : 61,57 des suffrages exprimés soit 12 des 15 sièges

3/Eco-lieu

Nom : Centre Amma et Écohameau du Plessis (28)

Site web: <https://www.ecohameauduplessis.fr/>

Nombre d'habitants : 28 foyers à termes, 26 actuellement.

Ancienneté d'installation : 2018

Deux ou trois grandes orientations : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueil proposés, populations cibles visées...

- Phyto-épuration, écosite pédagogique utilisant les techniques de la permaculture,
- Equilibre entre intimité et souveraineté individuelle et une vie collective
- Lieu de vie de famille.
- Intentions de partage, sobriété, simplicité, autonomie et respect de la Nature et des cycles de la vie.

FERME LÉGÈRE – MÉRACQ – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1/Espace communal

Nom de la commune : Méricq

Département : Pyrénées-Atlantiques

Taille de population : 229 habitant·es

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale...

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Pierre Duplantier

Parti politique : Sans étiquette (pas de certitude).

Nombre de mandats exercés : 2ème

Résultats de sa liste aux dernières élections :

3/Eco-lieu

Nom : Ferme légère

Site web : <https://fermelegere.greli.net/doku.php/entree>

Nombre d'habitants : 8 (+ une quinzaine de woofeurs passant chaque année).

Ancienneté d'installation : 2015 sur le lieu actuel.

Deux ou trois grandes orientations : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueils proposés, populations cibles visées...

« Le collectif, la sobriété et l'autonomie, alimentaire comme énergétique. ».

« Nous cultivons l'autonomie (alimentaire, énergétique, financière, intellectuelle...)

Nous fonctionnons en gouvernance partagée, accompagné par l'Université du Nous.

Nous suivons un processus de conception permaculturelle pour le développement du lieu. »

« Il y a :

Une grande maison d'habitation, l'habitat est partagé, seules les chambres sont privées.

Un grand atelier et des granges.

11 ha de prairie et de bois vallonnés, avec 2 serres et un début de verger.

Une jument, des abeilles, des poules, 2 chiens, un chat, 2 canes, des grenouilles, des sauterelles, des limaces, des puces et plein d'autres bestioles.

Des voisins et une équipe municipale sympa. »

ÉCORAVIE – DIEULEFIT – DRÔME

1/Espace communal

Nom de la commune : Dieulefit

Département : Drôme

Taille de population : 3159 habitants en 2017 (recensement INSEE)

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale... :

- Une population qui se situe sur des tranches d'âges de 45 ans à plus de 75 ans (66,4 %) avec une représentation plus grande des 60 à 74 ans (27,4 %). 46 % de retraités et surtout des employés & ouvriers. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-26114>
- Conseil Municipal : 23 élus : 6 adjoints/12 Conseillers de la majorité/4 de la minorité. Numéro de la mairie : 04.75.46.96.80.
- Seule recension du projet Écoravie sur le site de la mairie : <https://www.mairie-dieulefit.fr/urbanisme-habitat/logement-amelioration-de-lhabitat>

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Christian BUSSAT depuis 2020 succède à Christine PRIOTTO

(élu depuis 2008)

Parti politique : Élu sur une liste participative (avec une élue de l'opposition en 1^{ère} adjointe) : volonté de faire de Dieulefit un nouveau Saillans succède à une maire PS.

Nombre de mandats exercés : Premier.

Résultats de sa liste aux dernières élections :

59,12 % (904 voix) pour BUSSAT vs Sylvain JEAN : 40,87 % (625 voix) ; abstentions 38,39 %

3/Eco-lieu

Nom : Écoravie

Site web : <http://www.ecoravie.org/>

Nombre d'habitants : 29 adultes ; 16 enfants, 12 logements

Ancienneté d'installation : 2009, début du projet en 2007

Deux ou trois grandes caractéristiques : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueils proposés, populations cibles visées...

- Social : Habitat collectif ; gestion démocratique du collectif
- Économique : Pas de propriété ; pas d'investissement immobilier ; favoriser développement économique et social local : tourné vers l'extérieur dans la mesure que cela est en adéquation avec leurs valeurs et effectué dans le respect mutuel.
- Écologique : Recyclage ; matériaux renouvelables et locaux ; minimisation de la surface d'habitation privée ; mutualisation des espaces de vie & les équipements/services ; développement du recyclage ; modes de circulation douce et respect de l'équilibre environnemental local.

CHÂTEAU PERGAUD – ALEX – DRÔME

1/Espace communal

Nom de la commune : Alex

Département : Drôme

Taille de population : 2508 habitants (2018)

Deux ou trois grandes caractéristiques de l'espace communal : fonctionnelles et/ou institutionnelles, économiques et/ou écologiques, sociale et/ou spatiale...):

- Il s'agit d'une commune rurale, qui connaît une croissance avec la construction de zones industrielles et lotissements.
- D'autres éco-lieux se sont déjà implantés sur le territoire, la Drôme est un département riche en projets écologistes.
- La commune et ses alentours connaît l'arrivée de nombreux urbains, plutôt jeunes, qui viennent s'installer en campagne.

2/Municipalité

Nom du ou de la Maire : Gérard Crozier

Parti politique : Sans étiquette (ancien LR)

Nombre de mandats exercés : 3è mandat de maire d'Alex en cours

Résultats de sa liste aux dernières élections : 66.86% des voix au premier tour (Deux listes présentes au premier tour)

3/Eco-lieu

Nom : Château Pergaud

Site web : <https://www.basededonnees-habitatparticipatif-oasis.fr/?EcoHabitatParticipatifDeLUniversiteDeLA/html>

Nombre d'habitants : 3 associé.es propriétaires, 20 à 25 locataires temporaires

Ancienneté d'installation : 7 mois (juin 2020)

Deux ou trois grandes caractéristiques : formes d'habiter, pratiques agricoles, alternatives éducatives, types d'accueils proposés, populations cibles visées... :

- L'objectif de ce lieu est de réhabiliter ce château, patrimoine historique de la commune, pour en faire un lieu de coopération et de transition sociale et écologique.
- L'éco-lieu est destiné à recevoir du public, notamment dans des locations de chambres au château.
- Les habitants souhaitent aussi développer des espaces de coworking, de l'hébergement d'entreprises, des salles de formation...

Annexe 2 : Grille d'entretien à destination des habitants des éco-lieux

Premier axe d'analyse : informations sur l'habitant de l'éco-lieu

→ Pouvez-vous vous présenter ?

- D'où est-ce que vous venez ? Où avez-vous grandi ? (ville ou campagne)
- Quel a été votre parcours professionnel ?
- Quelle activité exercez-vous actuellement ?
- Qu'est-ce qui a motivé votre envie de monter/habiter dans un éco-lieu ?

→ Pouvez-vous nous présenter votre éco-lieu ?

- Depuis quand le projet existe ?
- Depuis quand l'éco-lieu est installé ?
- Qui habite dans cet éco-lieu ?
- Quelles sont les valeurs fortes de ce projet ?
- Quelles activités menez-vous sur cet éco-lieu ?

→ Pouvez-vous nous présenter la commune d'installation de votre éco-lieu ?

- Pourquoi avez-vous choisi cette commune ?
- Quelles sont les caractéristiques du territoire ?
- Quelles sont les activités économiques principales au niveau local ?
- Quel est le profil des habitants de cette commune ?

Deuxième axe d'analyse : l'installation de l'éco-lieu sur le territoire

→ Pouvez-vous nous raconter la construction du projet ?

- Qui était à l'initiative du projet ?

- Quel était l'objectif ?
- Comment l'avez-vous financé ?

→ Pouvez-vous nous raconter votre rencontre avec les élus locaux.ales ?

- Comment s'est effectuée la prise de contact ?
- Ont-ils participé activement au projet d'installation de l'éco-lieu ?
- Comment ont-ils perçu votre projet ?

→ Quels enjeux/problématiques a soulevé l'installation de votre éco-lieu dans la commune ?

- Est-ce que ce projet a fait parler au sein des habitant.es ?
- Est-ce que cela a entraîné les élus et/ou le conseil municipal à se saisir de certaines questions ?
- Est-ce que des problèmes particuliers ont émergé à l'occasion de cette installation ?

Troisième axe d'analyse : les changements sur l'espace communal de l'éco-lieu

→ Pensez-vous que votre installation a entraîné des changements au niveau local ?

- Au niveau de l'économie locale ? Avez-vous développé de nouveaux commerces ?
- Développez-vous des services qui n'existaient pas auparavant dans la commune ?

→ Est-ce que vous vouliez impulser des changements dans la commune ? (École ? Écologie ? ...)

→ Dans quelle mesure prenez-vous part à la vie de la commune ?

Quatrième axe d'analyse : les modalités de coexistence avec l'espace communal

→ Comment est-ce que vous qualifiez les relations entre vous et les élus locaux.ales, comment est-ce que vous cohabitez ? (qualifier la relation avec l'éco-lieu : ignorance, coopération, conflit, partenariat)

- Comment est-ce que ces relations ont évolué depuis leur installation ? (si l'éco-lieu a une certaine ancienneté)
- Pensez-vous être bien intégré à la commune ? (idée de symbiose, village uni).
- Est-ce que les habitants de longue date vous ont accepté ?

→ Existe-t-il des conflits, tensions ou oppositions entre vous et les élus locaux.ales ?

Annexe 3 : Grille d'entretien à destination des élus des éco-lieux

Premier axe d'analyse : informations sur l'élue et sa commune

→ Présentation de l'élue

- Parlez-nous de vous, de votre parcours avant aujourd'hui ?
- Avez-vous toujours habité dans cette commune ou sur ce territoire ?
- Qu'est-ce qui vous a poussé à vous présenter ?
- Travaillez-vous toujours à côté de votre mandat ?
- Quels mandats exercez-vous actuellement ?

→ Pouvez-vous nous présenter votre commune ?

- Quelles sont les caractéristiques du territoire de la commune ? de l'éco-lieu ?
- Quelles sont les caractéristiques des habitants (âge, situation familiale, CSP...) de cette commune ?
- Quelles sont les activités économiques principales au niveau local ?
- Quelles sont les activités d'animation principales au niveau local ?

→ Pour vous, quels sont les grands enjeux actuels de votre commune ?

- Quelle place occupe l'écologie dans votre mandat ?
- Le programme d'action que vous menez en ce moment a-t-il des objectifs écologiques ?
- Pour vous, quels enjeux occupent l'écologie, à votre niveau ?

Deuxième axe d'analyse : l'installation de l'éco-lieu sur le territoire administré

→ Comment avez-vous entendu parler du projet d'installation d'éco-lieu dans votre commune ?

→ Pouvez-vous nous raconter votre rencontre avec les porteurs du projet ?

- Avez-vous participé activement au projet d'installation de l'éco-lieu ?
- Comment perceviez-vous l'installation de cet éco-lieu dans votre commune ?

→ Quels enjeux/problématiques a soulevés l'installation de l'éco-lieu dans votre commune ?

- Est-ce que ce projet a fait parler au sein des habitant.es ?
- Est-ce que cela a entraîné les élus et/ou le conseil municipal à se saisir de certaines questions ?
- Est-ce que des problèmes particuliers ont émergé à l'occasion de cette installation ?

Troisième axe de l'analyse : les changements sur l'espace communal de l'éco-lieu

→ Avez-vous constaté des changements dans la vie quotidienne de la commune depuis l'installation de l'éco-lieu ?

- Est-ce que cela a attiré de nouveaux profils qui sont venus s'installer sur la commune ? Des profils plus proches de ceux des habitants de l'éco-lieu ?
- Est-ce que l'éco-lieu propose des offres culturelles et artistiques ? Quelle articulation entre ces offres et la vôtre ?
- Est-ce que l'éco-lieu a développé de nouveaux services et/ou équipements ?
- Est-ce qu'il a contribué à développer de nouveaux services et équipements dans la commune ?

→ Est-ce que l'économie locale a été impactée par l'installation de l'éco-lieu ?

- Est-ce que l'éco-lieu développe une activité commerciale ? Est-ce que les habitants consomment depuis le lieu ?
- Quel impact le développement de l'activité commerciale de l'éco-lieu a eu sur l'offre de services de la commune ?
- Plus largement sur l'économie locale ?

→ Est-ce que vos politiques locales ont évolué du fait de l'installation de l'éco-lieu ?

- Est-ce que de nouveaux sujets ont été mis à l'agenda de la commune ?
- Avez-vous intégré l'éco-lieu à l'urbanisme local ? ça colle pas trop c'est la campagne
- Est-ce que la question écologique a pris de l'importance suite à l'arrivée de l'éco-lieu ?
- De nouvelles dynamiques sont-elles apparues ?
- Pensez-vous que l'attractivité/le rayonnement du territoire a été améliorée par l'installation de l'éco-lieu ?

Quatrième axe de l'analyse : les modalités de coexistence avec l'éco-lieu

→ Comment est-ce que vous qualifiez les relations entre les habitants de l'éco-lieu et vous, comment est-ce que vous cohabitez ? (qualifier la relation avec l'éco-lieu : ignorance,

→ Comment est-ce que ces relations ont évolué depuis l'installation ? (si l'éco-lieu a une certaine ancienneté)

- Pensez-vous que cet éco-lieu se soit bien intégré à la vie de la commune ? (idée de symbiose, village uni).
- Est-ce que les habitants historiques de la commune ont bien accepté cette arrivée ?

→ Existe-t-il des conflits, tensions ou oppositions entre vous et les habitants de l'éco-lieu ?